

De deux ans de prison à la perpétuité pour 48 militants du MSD

RFI, 21-03-2014 Burundi : de lourdes peines pour 48 militants de l'opposition La justice burundaise a condamné vendredi 48 des peines allant de deux ans de prison à la perpétuité 48 militants du MSD, un parti d'opposition. Ils sont accusés de « participation à un mouvement insurrectionnel ». Ces militants avaient été arrêtés le 8 mars après des affrontements violents avec la police. « Une farce judiciaire », c'est ainsi que François Nyamoya, le secrétaire général du MSD a réagi à la décision du tribunal de grande instance de Bujumbura. « C'est un procès politique », a abondé l'avocat de la défense, au micro de RFI. « Comment peut-on condamner de jeunes militants d'opposition à la perpétuité, pour des affrontements qui n'ont fait aucun mort », s'insurge Maître Armel Niyongere. L'avocat dénonce en outre une violation de la procédure puisque deux mineurs ont été condamnés sans être présentés devant un juge pour enfant. Etat insurrectionnel Le 8 mars, des militants du MSD manifestaient contre les restrictions aux libertés civiles et politiques au Burundi. Un rassemblement qui a dégénéré et fait plusieurs dizaines de blessés après des combats violents avec les forces de l'ordre. Au cours de ces combats, des policiers ont été pris en otage au siège du parti. Le parquet était injoignable vendredi pour réagir à la décision du tribunal. Mais mardi dernier, son réquisitoire était plus sévère encore. « Dur, très dur », estimait alors un magistrat qui y interprétait une volonté d'un exemple. Le président du MSD, Alexis Sinduhije, l'un des opposants les plus farouches au président Pierre Nkurunziza est quant à lui toujours en fuite. Et passible, lui aussi, de perpétuité pour organisation d'« une insurrection armée ».